Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)



15 janvier 2014

SESSION ORDINAIRE 2013-2014

PRÉSENTATION DU PLAN SPORT

RAPPORT

fait au nom de la commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire

par Mme Martine PAYFA

SOMMAIRE

1. Désignation du rapporteur	3
2. Ordre des travaux	3
3. Exposé du ministre Rachid Madrane, en charge du Sport	4
4. Discussion	12
5. Approbation du rapport	18
6. Annexe	19

Membres présents: M. Mohamed Azzouzi, Mme Michèle Carthé, M. Bea Diallo, Mme Anne Charlotte d'Ursel, Mme Françoise Dupuis, M. Jamal Ikazban, M. Vincent Lurquin (président), Mme Gisèle Mandaila, M. Pierre Migisha, M. Jacques Morel, Mme Catherine Moureaux, M. Ahmed Mouhssin, Mme marie Nagy, Mme Martine Payfa et Mme Magali Plovie.

Membres absents : M. Mohamed Daïf, Mme Julie de Groote, Mme Isabelle Molenberg et Mme Jacqueline Rousseaux.

Etaient également présents à la réunion : M. Emmanuel De Bock (député) et M. Rachid Madrane (ministre).

Messieurs,

La commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire a entendu, en sa réunion des lundi 16 décembre 2013 et mercredi 15 janvier 2014, la présentation du Plan sport par le ministre Rachid Madrane.

1. Désignation du rapporteur

Mme Martine Payfa est désignée en qualité de rapporteuse.

2. Ordre des travaux

En marge de la présentation du ministre, **M. Ahmed Mouhssin (Ecolo)** aimerait connaître le statut du Plan sport. Il rappelle à ce sujet que le Plan culture avait été présenté par le ministre comme étant le Plan du Gouvernement alors que, lors d'une question à la ministre Céline Fremault, celle-ci a répondu que le Plan culture avait été présenté « pour information » au Gouvernement.

Le député qualifie le Plan sport de liste de recommandations et aimerait, dans ce cas, que des auditions soient menées afin que la commission puisse entendre les recommandations directement du secteur.

M. Jamal Ikazban (PS) rappelle que le ministre souhaitait exposer son Plan sport suite à la présentation du cadastre des infrastructures sportives (¹) et que, pour des raisons d'agenda, cette discussion a été reportée.

Il rappelle également que ce report s'est fait suite à une demande de la commission et ne comprend donc pas l'objet du débat actuel. Il salue la démarche de transparence du ministre qui souhaite présenter son Plan sport à la commission avant de le passer en Gouvernement.

M. Rachid Madrane, ministre en charge du Sport, précise qu'il a longtemps été parlementaire avant de devenir ministre et qu'il n'a jamais considéré le Parlement comme une chambre d'entérinement du pouvoir exécutif.

Il précise que de nombreux députés l'ont interrogé à plusieurs reprises sur l'état d'avancement de ce Plan sport et qu'il souhaitait donc le présenter à la commission. Il rappelle, concernant le Plan culture, que celui-ci a été communiqué au Gouvernement mais qu'il est, en tant que ministre en charge de la Culture et conformément à l'accord de majorité, responsable de sa rédaction et de sa mise en application.

Il précise également que la séance d'information au secteur a eu lieu il y a peu et que celui-ci a accueilli le Plan avec enthousiasme. Selon le ministre, Le Plan culture n'est pas un recueil de recommandations mais le fruit d'un travail de compilations, notamment des recommandations de la commission.

Concernant le Plan sport, le ministre précise que celui-ci est le Plan du ministre en charge du sport et qu'il l'a établi suite au cadastre des infrastructures sportives qui a été réalisé conformément à l'accord de majorité 2009-2014.

Il précise en outre qu'aucun choix budgétaire ne doit être fait pour appliquer ce Plan sport et qu'il souhaitait le présenter à la commission dans une logique de transparence puisque celui-ci comprend une vision stratégique du secteur sportif suite aux constats qui ont été posés par le cadastre.

- **M.** Vincent Lurquin, président, répond au ministre que les parlementaires ne sont en effet pas des presses-boutons et qu'il reviendra à la commission de préciser ce qu'elle souhaite faire suite à la présentation du Plan sport.
- M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) précise que la présentation du Plan sport n'était pas à l'ordre du jour de la dernière commission et rappelle le principe de collégialité qui existe au sein du Gouvernement.
- Il s'étonne alors de la réponse de la ministre Fremault qui affirme que le Plan culture n'a pas été discuté en Gouvernement.
- M. Rachid Madrane, ministre, répond que le Plan culture émet des propositions qui touchent à la compétences d'autres instances et d'autres ministres et que celui-ci se veut être une vision stratégique de la Culture à Bruxelles.

Il rappelle également que la répartition des emplois ACS est régionale et que cette proposition est déjà mise en œuvre du côté néerlandophone bruxellois. Elle se trouvait d'ailleurs dans les recommandations de la commission Culture.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) précise qu'il demandait si une concertation avait eu lieu avec les autres membres du Collège.

⁽¹⁾ Ce cadastre et les discussions y afférentes se retrouvent dans le document parlementaire n° 113 (2013-2014) n° 1.

3. Exposé du ministre Rachid Madrane, en charge du Sport

(Les diapositives présentées lors de la commission se trouvent en annexe du présent rapport.)

Diapositive 1

Conformément à la mission qui lui a été confiée dans l'accord de majorité, le ministre a eu le plaisir de présenter le cadastre des infrastructures sportives aux membres de la commission lors de leur dernière réunion.

Au terme de cette présentation, M. Madrane souhaitait aller un pas plus loin et présenter le Plan sport comme étant un premier état de ses réflexions en tant que ministre en charge du Sport.

Ces réflexions sont construites sur les enseignements du cadastre et nourries par les nombreuses observations recueillies au sein du secteur ainsi que des débats qui ont eu lieu en commission.

Pour commencer, le ministre souhaite rappeler le contexte institutionnel du sport actuellement en vigueur en Région bruxelloise et des montants qui y sont consacrés. Il désire également définir le « Sport » dont on parle.

Ensuite, sur la base de cette définition, les enjeux qui font que le sport est une matière publique pourront être identifiés.

Pour conclure, le ministre partagera sa vision du sport pour la Région à long terme, les axes stratégiques qui en découlent et les actions qui seront mises en œuvre à court terme.

Diapositive 2

Concernant le contexte institutionnel, le législateur a séparé la politique sportive en 2 aspects.

D'une part les « Activités sportives » et d'autre part les « Infrastructures ».

Le ministre regrette que les niveaux de pouvoirs qui gèrent ces 2 pôles ne sont pas les mêmes, ce qui demande un travail de concertation important entre les différents acteurs.

Au niveau des « Infrastructures sportives », la Région Wallonne investit en Wallonie et la Région bruxelloise à Bruxelles, en collaboration avec la Commission communautaire française et les communes.

A priori après la sixième réforme de l'Etat, seule la Région de Bruxelles-Capitale restera compétente.

En ce qui concerne les « Activités sportives », la Fédération Wallonie-Bruxelles via le subventionnement aux fédérations sportives, la Commission communautaire française et les communes sont compétentes.

La Fédération Wallonie-Bruxelles, via l'ADEPS, subventionne le fonctionnement des fédérations sportives, mais comme cela a été exposé dans le cadastre des infrastructures sportives, 43 % des associations sportives en Région bruxelloise ne font pas partie d'une fédération.

Elles ne rentrent donc pas dans les aides de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les fédérations sportives qui sont reconnues ont pour principale mission de gérer le haut niveau. Cela n'a également que peu d'influence sur le développement de la pratique sportive à Bruxelles.

Concernant la demande de certains de développer le sport de haut niveau, le ministre répond que les pays nordiques et la Chine démontrent que celui-ci ne joue pas forcément un rôle de locomotive. En effet, les pays nordiques ont des taux de pratique sportive bien au-dessus de la moyenne européenne sans pour autant avoir de vedettes ou de fer de lance dans le secteur.

Au contraire de la Chine qui truste les médailles aux Jeux olympiques et qui, parallèlement, ne permet pas à sa population de pratiquer de sport. Le ministre cite également l'exemple des Etats-Unis, qui sont reconnus pour leur athlètes performants, et qui comprennent dans leur population un grand nombre de personnes en surpoids.

En Région bruxelloise, certains clubs, dont la discipline est inconnue comme le jiu-jitsu brésilien, rassemblent chaque semaine plus de 600 enfants sur les tatamis grâce à un encadrement de qualité et une pédagogie adaptée.

Diapositive 3

La Commission communautaire française peut soutenir un ensemble d'initiatives de clubs reconnus ou non reconnus, d'associations diverses mais avec un budget sport équivalent à 0,17 % de son budget total, soit ± 700.000 € dont la moitié sont réglementé.

Il reste dont 350.000 € pour mettre en œuvre des politiques sportives pour le million de bruxellois, ce qui revient à 35 cents par habitant.

Par ailleurs, la Région investit, chaque année, 7 millions d'€ dans les infrastructures sportives en collaboration avec les communes.

En comparaison, la Région wallonne aura investit 350 millions d'€ dans les infrastructures sportives au cours des 5 dernières années, soit 10 fois plus que la Région bruxelloise pour une population 4 fois plus importante.

Au budget des 7 millions d'€ consacrés aux infrastructures, un montant de 2 millions d'€ par an en Région de Bruxelles-Capitale est ajoutée pour soutenir la formation des jeunes via les budgets de l'image de Bruxelles.

Sans ce soutien de la Région, il serait tout simplement impossible de mettre quoi que ce soit en œuvre au niveau des activités sportives à Bruxelles.

Le ministre rappelle également le rôle majeur joué par les communes dans cette compétence.

En effet, les communes sont généralement propriétaires d'un grand nombre d'équipements, elles disposent d'un service des sports au sein de leur administration et elles sont en contact direct avec les clubs.

C'est donc au niveau communal qu'une politique sportive pour tous peut être mise en œuvre.

Avec l'aide de la région et des fédérations sportives et en collaboration avec les clubs et les associations de terrain, la commune peut être la pierre angulaire, le moteur pour développer une pratique sportive accessible et adaptée à tous.

Diapositive 4

Le ministre souhaite ensuite déterminer ce que représente le sport pour la Commission communautaire française et délimiter son champ d'intervention.

La grande majorité des gens donne au sport une place bien définie dans leur vie, qu'elle soit grande ou petite, vis-à-vis de leur santé, l'éducation de leurs enfants, leurs loisirs, leurs dépenses, leurs convictions politiques. Les grandes nations, quant à elles, luttent pour obtenir l'organisation des grandes compétitions telles que celle des Jeux olympiques. Les grandes marques de vêtements sportifs s'arrachent les contrats publicitaires avec les vedettes. En Europe, les compétitions sportives doivent être impérativement visibles à la télévision.

Le ministre se pose la question de savoir si, en tant que responsable politique et, en tant que pouvoir public, la Commission communautaire française doit intervenir sur toutes les formes de sport.

Il se demande quel est le modèle sportif qu'il faut défendre pour répondre à la confiance que les citoyens ont donnée aux décideurs politiques.

En effet, le sport a de multiples facettes : le sport spectacle, le sport business, le sport santé, le sport loisir, le sport pour tous, le sport senior, le handisport, le sport de compétition, le sport organisé, le sport à l'école, le sport au féminin, le sport éducation, le sport aventure, le sport scolaire, le sport d'élite, le sport de masse, etc.

Sur la diapositive présentée, le ministre identifie les formes de sport qui lui semblent faire partie du Sport qu'il qualifierait de « Sport pour tous » et qui doit être considéré comme une priorité.

Diapositive 5

M. Madrane souhaite pousser plus loin dans la définition du sport dont il est question dans le Plan.

En effet, dans une logique d'idéalisation du sport, la conclusion selon laquelle le sport pour tous est facteur d'émancipation est souvent avancée.

Le sport serait, vecteur de socialisation, d'éducation, d'amélioration de la santé, de confiance en soi.

Si le sport était aussi vertueux par essence, les Jeux olympiques auraient dû faire tomber le mur de Berlin bien plus tôt et l'équipe de France de football éradiquer le Front National.

Dans une société qui n'est pas particulièrement idyllique, le sport serait une bulle protégée des dérives du capitalisme ou de l'individualisme.

Le ministre soutient par contre l'idée que le sport est le reflet de notre société. Si la région bruxelloise se dualise, le sport aussi.

Sans intervention des pouvoirs publics, sans penser l'activité physique, sans lui donner du sens, le sport ne sera pas l'outil auquel on attribue autant de vertus.

Le ministre expose ensuite les autres rôles que le sport peut tenir dans la société.

Tout d'abord, le sport peut jouer un rôle politique. Ce n'est pas simplement du sport, c'est un moyen de gouvernement, un moyen de pression vis-à-vis de l'opinion publique et une manière d'encadrement idéologique des populations et d'une partie de la jeu-

nesse, et ceci dans tous les pays du monde, dans les pays totalitaires comme dans les pays dits démocratiques.

On a pu s'en apercevoir au cours de ces grands événements politiques qu'ont constitué les jeux olympiques de Berlin, Munich, Moscou.

L'actualité sportive permet de faire passer au second plan des enjeux de société tels que la réforme des pensions en France.

Les derniers succès des Diables Rouges redonnent des couleurs à notre pays grâce à cette bande de jeunes talentueux.

Ensuite, le sport a une rôle économique, le sport est devenu un secteur d'accumulation de richesse, d'argent, et donc de capital.

Le sport draine des sommes considérables, il peut même être considéré comme la vitrine la plus spectaculaire de la société marchande mondialisée.

Le sport est devenu une marchandise-clé de la société.

Enfin, le sport est également une valorisation idéologique de l'effort à travers l'ascèse, l'entraînement, le renoncement, le sportif étant présenté comme un modèle idéologique.

Pour finir, le sport serait un apaiseur social, un intégrateur social qui réduirait la violence et permettrait la fraternité comme par enchantement.

Diapositive 6

Dès lors, pour que le sport puisse être un vecteur de socialisation, d'éducation, pour qu'il puisse améliorer la santé, la confiance en soi, pour qu'il rassemble plutôt qu'il oppose, il faut penser la pratique sportive que la Commission communautaire française souhaite défendre et développer.

Les indicateurs, les valeurs et les balises qui donneront au sport le rôle qui nous tient à cœur doivent être définies.

La vision du sport que le ministre souhaite défendre, soutenir et développer, est de celle qui vise à promouvoir une pratique sportive inscrite dans un projet d'émancipation sociale qui s'appuie sur des valeurs démocratiques, de citoyenneté, de tolérance, d'acceptation des différences et de respect des règles.

Une éducation physique et sportive à vocation éducative, sociale, culturelle, ludique et de santé publique

qui a pour but l'émancipation individuelle et collective de tous.

Cette grille d'analyse doit servir de repère lorsque des projets, des clubs et des associations sportives bénéficient de subsides publics.

Diapositive 7

Selon le ministre, cette vision est légitime parce qu'elle prend en compte les enjeux de la société actuelle, de Bruxelles, de cette Région riche de sa jeunesse et de sa multiculturalité.

Les enjeux auxquels il faut faire face sont importants.

La dualisation de notre société doit être combattue.

Par le sport, l'estime, la confiance des jeunes peu soutenus et les bases éducatives absentes à la maison peuvent être renforcées.

Par le sport, la cohésion sociale peut également être renforcée au sein de notre Région qui permettra à tous de vivre dans des conditions plus harmonieuses.

Par le sport, les inégalités entre les hommes et les femmes peuvent être réduites et les mêmes possibilités peuvent être données aux personnes handicapées et précarisées.

Ensuite certaines communes connaissent un essor démographique important.

Suffisamment d'infrastructures collectives sont donc nécessaires, dont des équipements sportifs pour accueillir les jeunes bruxellois ainsi qu'une offre d'activités suffisante.

La Région de Bruxelles-Capitale devra également faire face prochainement à un papi-boom.

Par le sport on peut permettre à nos aînés de vieillir en meilleure santé grâce à une pratique sportive adaptée.

Enfin dans une situation budgétaire serrée, la maîtrise des dépenses publiques est un enjeu de taille pour permettre aux pouvoirs publics de maintenir un niveau d'intervention efficace :

Par le sport la limitation et la réduction des coûts de sécurité sociale est possible s'il permet un vieillissement en meilleure santé. Les enjeux sont nombreux et de taille.

Le sport, par son aspect universel et transversal peut y contribuer, si il est bien mis en œuvre, de manière concertée et réfléchie.

C'est sur base de cette vision du sport et de ces enjeux que le ministre propose une stratégie pour faire du sport un réel outil d'émancipation individuelle et collective.

Diapositive 8

Après avoir consulté l'ensemble des acteurs du monde sportif Bruxellois, le ministre a identifié les principaux freins au développement de la pratique sportive dans notre Région.

Il est apparu des manques au niveau :

- de la coordination des politiques sportives entre les différents acteurs;
- de la capacité de gestion des acteurs;
- de la circulation de l'information entre les acteurs et vers le public;
- du manque de relève et de bénévoles au sein des clubs et associations et
- du manque de projets ciblés sur les publics spécifiques

Sur la base de ces constats et du cadastre du sport, M. Madrane propose de décliner une stratégie en 3 axes :

- Axe 1 : Informer et soutenir les pratiquants et les acteurs du sport.
- Axe 2 : Construire, rénover et optimiser l'occupation des équipements sportifs.
- Axe 3 : Développer une politique de sport pour tous.

Diapositive 9

En ce qui concerne l'axe 1, l'ensemble des acteurs du sport doivent être pris en compte, soit :

- les communautés et Régions;
- les communes;

- les fédérations sportives reconnues ou non et autres organes de coordination et
- les clubs et associations sportives ou multi-activités.

Pour réussir à augmenter l'efficacité de chacune de ces entités il faut :

- Action 1 : Coordonner les actions de l'ensemble des acteurs.
- Action 2 : Soutenir les acteurs dans leur gestion.

Diapositive 10

Pour réaliser ces deux objectifs, le ministre propose de mettre sur pied une Agence bruxelloise du sport (ABS) sur la base du modèle de l'Agence bruxelloise des entreprises afin de coordonner les actions des différents intervenants en matière de sport et leur apporter un soutien en gestion.

Les services de l'ABS seront adaptés aux clubs et associations ainsi qu'aux services des sports communaux

Actuellement, certaines ententes de clubs bruxellois bénéficient de ces services grâce au subside en formation des jeunes, c'est la cas entre autre des clubs de judo, d'athlétisme ou de football et prochainement des clubs de gymnastique et handisport.

Une association vient également d'obtenir un agent contractuel subventionné (ACS), afin de soutenir les petits clubs bruxellois qui ne font actuellement pas partir d'une fédération reconnue et qui ont de grands besoins en gestion.

A moyen terme, je propose de créer un Organisme d'Intérêt Public (OIP) pour pérenniser ce soutien et cette coordination du secteur sportif.

Diapositive 11

Faute d'organisme reconnu pour mener à bien cette mission de soutien en coordination, le ministre a pris cette charge au sein de son cabinet depuis 6 mois afin de réaliser, en collaboration avec les différentes ententes de clubs des plans spécifiques par sport ou public cible pour la Région.

Actuellement, les plans qui apparaissent sur la diapositive sont en cours d'élaboration. Le principe est d'identifier, avec chaque fédération, et pour chaque sport, les besoins prioritaires pour développer ce sport sur notre région.

Il cite en exemple la fédération de hockey qui est en pleine croissance et en manque de terrains.

Seuls 13 terrains sont actuellement dédiés au hockey.

Une étude sera donc financée afin d'optimiser l'occupation des 113 terrains de football que compte la Région pour en recycler quelques uns en terrains de hockey.

Diapositive 12

Pour le jogging, des parcours illustrés dans les parcs des 19 communes sont réalisés en collaboration avec la Vlaamse Gemeenschapscommissie.

L'objectif à moyen terme est de pouvoir baliser et éclairer ces parcours pour permettre au plus grand nombre de courir dans de bonnes conditions également en hiver.

Ce genre d'initiative permet à tout un chacun, quelque soit son niveau sportif ou son niveau de revenu de pratiquer une activité bénéfique pour la santé.

Au-delà de ces cartes qui seront présentes dans les différents parcs, et qui reprennent également quelques anecdotes ou idées d'entraînement, un plan jogging global sera également proposé pour amener un maximum de bruxellois à courir en dehors des 20 km de Bruxelles.

Diapositive 13

Un guichet (virtuel) unique du sport ou portail du sport de la Région a été développé afin de répondre au manque d'informations des sportifs et des clubs. Les premières fonctionnalités de celui-ci seront opérationnelles en mars 2014.

Dans un premier temps, ce portail trilingue, reprendra l'ensemble de l'offre et d'équipements sportifs sur le territoire Bruxellois.

Petit à petit d'autres fonctionnalités vont se greffer à cet outil, comme :

- Des informations spécifiques pour le handisport, les stages pour enfants, le sport senior.
- La possibilité pour l'ensemble des publics cibles (senior, sportif libre, handisport ...) de faire connaî-

tre leurs attentes ou besoins dans un sport ou une commune précise et

 Un lien interactif avec les fédérations concernées qui pourront développer de nouvelles activités sur base des demandes émergentes.

Le financement de ce site a été pris en charge par la Région et sa mise à jour par un budget provenant de la Commission communautaire française (± 35.000 €/an).

Diapositive 14

La diapositive présente le futur portail du sport bruxellois.

Celui-ci permettra tant au citoyen qu'aux clubs de trouver l'ensemble des équipements et clubs sur la Région.

Les clubs disposeront chacun d'une fiche descriptive qui leur permettra de promouvoir leurs activités.

Diapositive 15

Ce portail servira également à faire se rencontrer la demande en bénévolat au sein des clubs et l'offre des bénévoles disponibles pour donner une aide.

Diapositive 16

En effet, il est apparu lors des entretiens, que de nombreux clubs, vu la complexification de la gestion d'une asbl, manque de bénévoles.

Afin de palier à ce problème, une rencontre sera organisée au sein des communes entre les bénévoles potentiels et les clubs sportifs en demande.

De nombreuses personnes principalement pensionnées ont de grandes compétences qu'ils pourraient mettre à disposition de ces clubs.

Ces rencontres contribueront à soutenir et à pérenniser les clubs, à créer du lien social, de l'intergénérationnel et garder nos aînés actifs.

Le financement de ces outils est réalisé en partie via des moyens régionaux et en partie en collaboration avec la fédération du Sport senior pour un montant de 60.000 € la première année et 20.000 € les années suivantes.

Diapositive 17

L'outil suivant répond au manque de moyens financiers d'une grande partie de nos clubs et associations, qui n'ont pas les moyens d'organiser de belles fêtes qui leur permettent d'une part de créer du lien social au sein de leur commune mais aussi de remplir les caisses souvent vides.

A cette fin, le ministre propose de leur fournir, en collaboration avec l'asbl Promo-Jeunes, l'ensemble du matériel logistique, festif et sportif pour organiser des événements dans leur quartier.

Ce projet est disponible pour les clubs depuis le 1^{er} novembre 2013. Il devrait atteindre son rythme de croisière au milieu de l'année 2014.

Diapositive 18

Le dernier outil que le ministre propose aux clubs et associations pour les aider dans leur gestion est un logiciel informatique, qui leur permettra de gagner en efficacité, de gagner du temps et de communiquer mieux avec leurs membres.

L'objectif est de simplifier le travail des dirigeants bénévoles afin de leur laisser plus de temps pour gérer leurs activités et profiter de leur activité de bénévolat, tout en limitant les contraintes.

Le développement de cet outil se fera à partir du second trimestre 2014.

Diapositive 19

Il a été démontré que le niveau de pratique sportive et l'offre sont liés au niveau d'équipement.

Sans équipement, mis à part le jogging, la marche ou le vélo, il est difficile de pratiquer une activité physique.

Le ministre définit la mise à disposition d'équipements de qualité au monde sportif comme une priorité.

Diapositive 20

Le premier outil utile pour élaborer une programmation à 5 ans de nos équipements est le « Plan pluriannuel ».

Cet outil fonctionne très bien et permet d'investir annuellement l'ensemble des crédits disponibles soit 6,8 millions d'€ par an. Le ministre félicite par ailleurs le travail effectué par l'administration de la Commission communautaire française et plus particulièrement par M. Mascart qui suit ces dossiers au plus près.

Afin d'optimiser cet outil, M. Madrane propose :

- que le gouvernement fasse du cadastre réalisé un instrument pour prioriser les investissements du « Plan Pluriannuel ». Les besoins identifiés pourront ainsi être remplis;
- 2) de vulgariser le cadastre auprès des communes pour qu'elle s'approprie l'outil;
- 3) de réaliser une étude urbanistique qui permettra d'une part d'identifier les lieux disponibles pour construire de nouveaux équipements et d'autre part d'identifier les bâtiments susceptibles d'être recyclé en équipement sportif. Il pense par exemple à des bâtiments industriels qui pourraient être aménagés en roller park ou centre d'arts martiaux.

Cette étude pourra être financée par des moyens régionaux par exemple via la circulaire intercommunale qui permet aux associations de communes de rentrer des projet communs.

Ce même budget pourrait également servir à mettre à jour annuellement le cadastre afin d'en faire un outil de programmation dynamique;

4) sur la base de l'étude urbanistique, proposer un plan d'investissement à Bel Iris pour la prochaine programmation 2014-2024.

Diapositive 21

Le plan pluriannuel est un outil qui a fait ses preuves. Mais aujourd'hui, face aux difficultés financières de nombreuses communes, le ministre constate que, régulièrement, ce sont les mêmes communes qui présentent des dossiers au plan pluriannuel.

A cet égard, il préconise que les communes qui ont des difficultés à assumer seule la construction, rénovation ou l'achat d'un équipement sportif puisse le faire en collaboration avec une ou deux autres communes limitrophes.

La Région a par ailleurs voté un budget de 120.000 € par an pour les communes qui rentrent dans cette logique.

En tant qu'investisseur, la Région doit également prévoir d'intégrer dans les cahiers de charge des critères de rationalisation de l'énergie de plus en plus stricts.

Diapositive 22

Que ce soit au sein des centres sportifs ou des écoles, le problème des coûts énergétiques est le même.

Il est utopiste de croire que de nouvelles salles dans toutes les communes en déficit d'équipement pourront être construites.

Que ce soit par manque de place ou de moyens financiers, la Région ne pourra pas, que ce soit à court voir à moyen terme, répondre à l'ensemble des besoins.

La réponse la plus évidente est d'ouvrir les écoles dès que possible au monde sportif.

Certaines communes le font déjà et cela se passe très bien. L'école devient un lieu de vie permanent, les clubs et associations sont responsabilisés et peuvent accueillir leur public dans de bonnes conditions.

La rénovation des salles de sport dans les écoles peut se faire via nos budgets en infrastructures sportives dès que les clubs ont accès à l'école.

Le travail de la Commission communautaire française et de la Région sera de sensibiliser et de donner aux échevins concernés les outils nécessaires pour ouvrir leurs écoles à leurs clubs sportifs.

Outre les chartes et conventions qui permettent de responsabiliser les usagers des salles, la Vlaamse Gemeenschapscommissie démarre prochainement un projet pilote de domotique pour donner accès aux clubs sportifs à l'une de ses écoles.

Le ministre assure qu'il sera attentif à l'évaluation de ce projet.

Diapositive 23

Le troisième axe du Plan a pour objectif de « Développer une politique de sport pour tous ».

Cette politique doit contribuer au développement du « sport pour tous », en particulier en direction des publics les plus éloignés de la pratique sportive.

Il n'est pas toujours aisé pour les clubs sportifs dits classiques de proposer des activités accessibles à tous les publics.

Le ministre estime que le rôle des pouvoirs publics est essentiel pour soutenir et développer ce type d'activités. Ce soutien est déjà assuré avec succès pour l'opération « Sport au féminin ».

M. Madrane entend permettre également aux autres groupes cibles que sont les jeunes et adultes précarisés, les personnes handicapées et les seniors d'avoir accès à une pratique sportive de qualité.

La première action qu'il propose est de développer les collaborations avec les communes.

Diapositive 24

La commune est en effet l'acteur le plus proche du citoyen.

Elle a accès à un ensemble de subsides que ce soit dans le sport via l'ADEPS ou la Commission communautaire française, les investissements en équipements via les contrats de quartier et la Région, ou la cohésion sociale, qui peut lui permettre de mener à bien une politique de sport pour tous.

L'objectif est d'apporter un soutien, un accompagnement aux échevins et à leur service des sports afin d'élaborer un plan d'action communale « Sport pour tous ».

La mise en œuvre de ce plan pourrait déboucher sur une labellisation « Commune sport pour tous » qui donnera priorité à ces communes pour accéder aux différents subsides régionaux en lien avec leur politique sportive.

Une commune comme St-Gilles, avec des moyens financiers et des équipements limités, a réussi à proposer, à des tarifs accessibles, des activités pour les jeunes et adultes précarisés, les seniors et des stages de vacances de qualité, sans devoir investir d'autres moyens que la mise à disposition de ces infrastructures.

Il y a donc moyen, avec de l'expertise, de mener une politique de sport pour tous même dans les communes moins aisées.

La Fédération Wallonie-Bruxelles, via l'ADEPS, permet également d'obtenir une reconnaissance en tant que centre sportif local qui permet aux communes de bénéficier d'une ou deux personnes complémentaires pour développer la politique sportive communale.

Actuellement seules trois communes ont rentré la demande d'agrégation à l'ADEPS, le ministre regrette donc qu'il y ait des moyens non utilisés pour le sport en région bruxelloise.

Diapositive 25

Outre le soutien aux communes en gestion sportive communale, un soutien du secteur jeunesse au monde sportif est apporté via le projet Educasport qui démarre à la fin de l'année 2013 avec une vingtaine de clubs pilotes.

L'objectif est de contribuer à l'émancipation et l'autonomie des jeunes issus des quartiers précarisés via un soutien scolaire, un accompagnement psychosocial et une pédagogie basée sur le projet du jeune pour les rendre acteurs de leur citoyenneté.

Diapositive 26

Après avoir analysé le secteur des stages de vacances à vocation sportive, il apparaît qu'il existe quelques opérateurs qui parviennent à proposer des stages à des tarifs accessibles à tous.

A contrario, certains, qui sont pourtant bien soutenus par les communes, proposent des prix trop élevés pour un grand nombre de bruxellois.

Les opérateurs dont les tarifs sont les plus accessibles sont actuellement regroupés au sein d'une coupole afin de mutualiser leurs efforts et réaliser des économies d'échelles.

Ce modèle, baptisé « Association du sport pour tous », recevra le soutien du ministre pour permettre, dans un premier temps, en collaboration avec les communes qui le désirent, aux parents d'offrir des semaines de stages à un tarif accessible.

Dans un second temps, il compte sur cet opérateur pour proposer aux communes des activités pour l'ensemble des publics prioritaires dans notre Région.

Diapositive 27

Après les activités pour les plus jeunes, M. Madrane a également rencontré les différents opérateurs qui proposent des activités pour les seniors, les femmes et les personnes handicapées.

Les actions Sport au féminin seront poursuivies.

Des formations en course à pied vont être proposées aux associations partenaires afin de répondre à leurs besoins en terme d'encadrement d'activités.

En ce qui concerne les seniors et le handisport, la situation de Bruxelles par rapport aux autres régions est préoccupante. L'offre d'activité est pratiquement inexistante surtout pour les personnes porteuses d'un handicap.

Au niveau des seniors, la mutualité socialiste, via son asbl S'Academy propose une soixantaine de cours hebdomadaire sur la Région.

Afin de soutenir le Sport senior, une étude va être menée afin d'identifier les freins qui font que l'offre d'activités est si faible alors que le public est fort demandeur. Sur base de ce travail, des mesures adéquates seront proposées.

La démarche est pratiquement la même avec le secteur du handisport qui pourra se développer soit dans des clubs spécifiques, soit au sein de clubs pour valides.

Diapositive 28

Pour conclure, le ministre souhaite évoquer la notion de « Plan sport-santé » sur laquelle il travaille actuellement et qui résume bien l'importance de l'activité physique.

Le mode de vie actuel est propice à une diminution de l'exercice physique et à une plus grande sédentarisation.

Cette évolution n'est pas sans conséquence sur l'état de santé, avec l'augmentation du nombre de personnes présentant des facteurs de risques comme la surcharge pondérale, l'hypertension artérielle ou atteintes de maladies non transmissibles telles que le diabète, le cancer et les maladies cardio-vasculaires.

Certaines enquêtes montrent que près de 50 % des belges n'atteignent pas les recommandations d'activité physique pour obtenir un effet bénéfique sur leur santé.

Enfin, une récente enquête réalisée en 2012 a dévoilé qu'un européen sur deux ne sait pas que l'activité physique peut aider à prévenir de nombreuses maladies.

C'est pourquoi, M. Madrane estime que la promotion de l'exercice physique sous toutes ses formes est une priorité de santé publique qui vise notamment, à prévenir les maladies chroniques non transmissibles et la perte d'autonomie.

Le ministre expose que, si un Plan sport-santé doit être lancé complémentairement aux activités de « Sport pour tous », les répartitions de compétences sont telles qu'une collaboration étroite avec les ministres en charge de la Santé aux différents niveaux de pouvoir est nécessaire.

Le ministre a pourtant déjà avancé sur des propositions concrètes qu'il espère pouvoir présenter à ses homologues lors de la prochaine législature.

Les actions proposées dans le Plan sport-santé rejoignent en partie ce qui est déjà développé dans le « Sport pour tous », il pense notamment à :

- favoriser la pratique des activités physiques et sportives principalement de loisir, pour le plus grand nombre;
- développer la pratique d'activités physiques et sportives des personnes qui sont prises en charge par les établissements sociaux et médico-sociaux.

A cet égard, un projet au sein des maison de repos sera lancé en 2014 en collaboration avec l'asbl Gymsana;

 développer la pratique d'activités physiques et sportives pour les personnes atteintes de pathologies chroniques non transmissibles telles que les maladies métaboliques (le diabète, l'obésité), cardio-vasculaires, broncho-pulmonaires obstructives etc.

Il s'agit pour les professionnels médicaux de prescrire la pratique d'une activité physique ou sportive qui vienne en complément des prescriptions habituelles.

Pour le mouvement sportif, il deviendra alors nécessaire de proposer une offre de pratique adaptée qui puisse être recensée et connue par les professionnels médicaux.

Ces actions n'en sont qu'à leurs balbutiements, mais elles paraissent être la voie à explorer pour que le sport remplisse pleinement son rôle d'amélioration du bien-être de nos citoyens.

Pour conclure, le ministre rappelle à quel point la matière est complexe, les acteurs nombreux et les publics en attentes différentes.

Un travail de réflexion doit encore être mené avec certains acteurs, dont par exemple le sport scolaire. Mais, malgré ces écueils, et sur base du cadastre réalisé l'année dernière, le ministre déclare qu'il peut avancer de manière éclairée pour développer le sport pour tous qui tient à cœur à tout le monde.

4. Discussion

Mme Anne Charlotte d'Ursel (MR) regrette que ce Plan sport soit présenté en fin de législature et fait part de ses craintes quant au fait qu'il risque de ne pas être mis en œuvre.

Elle craint également que celui-ci ne se résume à un vœux pieux puisque aucun budget et aucun agenda ne sont prévus en marge du Plan présenté. De plus, aucune priorité n'est identifiée.

Elle qualifie donc ce Plan de « cahier de revendications » qui ne propose aucune vision stratégique, notamment concernant le sport de haut niveau.

Elle demande au ministre d'être plus précis sur la création d'une Agence bruxelloise pour le sport et de préciser ce que celle-ci apporterait comme plus-value au service des sports qui existe déjà au sein de l'administration.

La commissaire aimerait également connaître les mesures qui existent déjà et qui, selon les constats qui ont été faits, doivent être améliorés. Elle pense notamment au portail internet qui va être prochainement optimisé.

Mme d'Ursel demande au ministre quelles mesures seront mises en œuvre avant la fin de la législature.

L'axe 2 du Plan identifie les investissements qui doivent être faits sur base des résultats du cadastre. Mme d'Ursel demande alors au ministre d'identifier les priorités de ce Plan et souhaite des précisions quant à l'affectation des 350.000 € qui sont prévus au budget et déjà dédicacés à certains projets.

Elle relève ensuite la proposition du ministre qui vise à diminuer le prix des stages sportifs communaux à 25 € ou 50 € par semaine. Même si elle salue l'intention, la commissaire aimerait savoir quel budget comblera la différence entre le prix et le coût de ces stages dans les budgets communaux.

Mme Martine Payfa (FDF) demande au ministre le détail des consultations menées pour l'élaboration de ce Plan ainsi que le détail des toutes les études qui sont mentionnées dans celui-ci.

Elle aimerait par ailleurs savoir quelle communication sera assurée pour celui-ci ainsi que pour le cadastre présenté il y a peu. Seront-ils, par exemple, envoyés aux différents échevins des sports ?

La députée demande également si les membres du Collège ont été concertés afin d'assurer la mise en œuvre du Plan présenté et si ceux-ci l'ont approuvé.

Un dialogue avec les autres ministres serait par ailleurs intéressant. Mme Payfa pense notamment au ministre en charge du logement qui pourrait conscientiser les différentes sociétés immobilières de service public (SISP) afin qu'elles consacrent des espaces inoccupés à la pratique du sport.

Elle rejoint le ministre sur l'importance du « sport pour tous » mais insiste sur le fait que celui-ci ne doit pas éclipser la nécessité de développer la pratique du sport de haut niveau.

La commissaire regrette le manque de vision stratégique et d'ambition du Plan et s'inquiète quant au développement de politiques sportives pour des territoires très limités. Elle craint que le développement du « sport pour tous » ne mène, à terme, à un repli sur soi.

A cet égard, elle demande si une concertation avec la Fédération Wallonie-Bruxelles a été menée et si ce Plan sera intégré dans un plan plus global comprenant les deux entités.

Mme Payfa identifie deux priorités à savoir la réponse à apporter au manque de piscines et les centres sportifs locaux.

Concernant les piscines, elle répète que, de son avis, aucune commune ne sera volontairement solidaire au déficit causé par les piscines. La Région et la Commission communautaire française doivent donc trouver un moyen pour aider ces communes qui offrent des piscines à leurs habitants et aux habitants des communes avoisinantes.

Elle aimerait par ailleurs que le ministre informe les députés quant aux calendrier des travaux prévus dans les différentes piscines bruxelloises.

Concernant les infrastructures locales, elle regrette le nombre peu important de centres sportifs bruxellois agréés par l'ADEPS et en demande les raisons au ministre.

Mme Payfa estime qu'il n'est pas normal que les centres sportifs bruxellois ne bénéficient pas de subsides de fonctionnement de la part de la Commission communautaire française et demande au ministre ce qu'il compte mettre en œuvre afin de palier à ce manque et de venir en aide aux communes.

Le commissaire rejoint la remarque de Mme d'Ursel concernant l'Agence bruxelloise pour le sport et demande pour quelles raisons une augmentation du personnel de l'administration n'est pas envisagée.

Le travail effectué par la cellule sport de l'administration est unanimement reconnu, pourquoi alors ne pas la renforcer plutôt que de créer une nouvelle structure ?

Pour conclure, Mme Payfa insiste sur la nécessité de développer une certaine complémentarité entre les communes, notamment concernant les infrastructures sportives scolaires, et sur la nécessité de rentabiliser les outils qui existent.

M. Jamal Ikazban (PS) remercie le ministre pour sa présentation et salue l'existence d'un tel Plan.

Pour le député, des choses intéressantes existent déjà et elles doivent être développées ou améliorées.

Il insiste sur l'importance du « sport pour tous » et sur la nécessité de favoriser une complémentarité entre les différents sports.

Il rappelle sa remarque selon laquelle certaines communes n'ont pas les moyens de répondre aux appels à projets et, ainsi, de bénéficier de subsides par manque de personnel ou de connaissances.

Selon le commissaire, la Région a également un rôle à jouer, notamment dans la concertation avec les communes afin de développer l'offre sportive de la manière la plus équilibrée possible. Il demande à cet égard que la Région et la Commission communautaire française soutiennent les communes, financièrement ou matériellement.

Il partage également le point de vue de Mme Payfa concernant les piscines, leur utilité et les moyens budgétaires nécessaires pour les entretenir mais pose la question de savoir ce que les autorités souhaitent pour la population bruxelloise.

Il demande en effet si une politique d'investissements va être menée dans ce secteur ou si, au contraire, d'autres sports vont être développés à la place de la natation.

Selon M. Ikazban, le ministre a un rôle à jouer en favorisant un certain dialogue entre les communes afin de rendre les piscines existantes les plus efficaces pour la population.

Le député propose également que les clubs qui développent une certaine mixité en leur sein soient mieux soutenus par la Commission communautaire française. Il insiste d'ailleurs sur les différentes mixités qui existent, au niveau de l'âge, des origines sociales, économiques ou au niveau du handicap.

M. Ikazban rappelle également sa demande de mettre la Fédération Wallonie-Bruxelles à contribution concernant l'offre sportive bruxelloise. Il précise à ce sujet que l'ADEPS peut octroyer des subsides ponctuels, notamment pour l'organisation d'un stage sportif, mais que cette possibilité est mal connue par les associations sportives bruxelloises.

Le commissaire insiste également sur la nécessité de développer des infrastructures sportives de proximité, comme des salles de fitness.

A ce sujet, il mentionne les initiatives qui visent à placer des engins de fitness dans l'espace public et souligne leur succès. Celles-ci peuvent, selon le député, répondre aux besoins en infrastructures sportives démontrés par le cadastre.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) remercie le ministre pour sa présentation et mentionne la dimension symbolique que le sport peut avoir dans certains cas.

Il demande au ministre comment celui-ci a prévu de prendre en considération certains effets de mode liés au sport, il mentionne par exemple la pratique du jujitsu brésilien qui connaît un succès croissant ces dernières années.

M. Mouhssin remarque que, dans la présentation, le ministre indiquait sur certains slides, le budget que l'ADEPS ou que la Commission communautaire française devrait consacré à la mesure exposée. Il demande des précisions à ce sujet.

Le député salue par ailleurs la sixième réforme de l'Etat qui aura notamment pour effet de doter la Région d'une capacité d'investissements. Il demande au ministre comment les effets de cette réforme ont été intégrés dans le Plan.

Lors d'un jeudi de l'hémicycle consacré au sport, les acteurs sportifs ont partagé leurs expériences et insisté sur la nécessité de favoriser une réelle coordination et une bonne information.

Tout en saluant le travail effectué par l'administration, M. Mouhssin demande pourquoi cette coordination et cette information ne sont pas assurées par celle-ci et devraient l'être par un nouvel organisme d'intérêt public (OIP).

Il demande également quelles collaborations existent entre la Commission communautaire française et le pouvoir fédéral. Il demande à cet égard si le ministre connaît la somme que le fédéral consacre aux investissement sportifs en région bruxelloise.

Le député souligne également la différence importante dans les sommes accordées aux infrastructures sportives par les différentes entités et en demande les raisons au ministre.

Il cite notamment la somme de 70 millions d'€ investis par an en Wallonie alors que seulement 7 millions d'€ sont investis par an à Bruxelles.

Le ministre a par ailleurs mentionné la somme de 0,35 cents d'€ par habitant consacrée à la pratique du sport en Région bruxelloise. Le commissaire souhaiterait avoir les chiffres des autres régions afin de pouvoir les comparer.

Concernant l'Agence bruxelloise pour le sport, le député demande si le poste ACS prévu n'est pas insuffisant par rapport aux missions qui seront confiées à l'Agence.

Toujours à ce sujet, il salue le travail qui a été effectué par le cabinet du ministre mais, selon lui, ce travail aurait dû être fait par l'administration, qui devrait donc être renforcée.

Le commissaire aimerait également savoir si les terrains de foot qui seront probablement transformés en terrains de hockey sont déjà identifiés.

Il salue l'idée de développer un guichet unique et développe l'idée selon laquelle le sport rejoint la culture, notamment en ce qui concerne le travail de médiation culturelle, ou sportive, qui peut être mené.

Selon M. Mouhssin, une mise à jour régulière du cadastre pourrait permettre aux autorités de voir si les investissements qui ont été faits dans différents sports restent opportuns au fil des années.

Il pense notamment aux salles d'arts martiaux qui se sont fortement développées il y a une quinzaine d'années, pour ensuite voir leur nombre diminuer au point qu'à l'heure actuelle une nouvelle demande existe en ce qui concerne ces infrastructures.

Au sujet des piscines, le commissaire rejoint les remarques faites par ses collègues qui évoquent une réelle urgence en la matière et demande au ministre si la Fédération Wallonie-Bruxelles ne peut pas être mise à contribution afin de répondre à l'obligation de résultat selon laquelle un enfant qui sort de sixième primaire doit savoir nager.

Il évoque à ce sujet la proposition émise par l'échevin des Sports de la Ville de Bruxelles qui proposait la création de piscines provisoires et demande si le ministre a été concerté et en sait plus.

Il salue la proposition de diminuer le prix des stages sportifs communaux et demande si ceux-ci seront également accessibles aux non-résidents de la commune.

Il revient ensuite sur le jeudi de l'hémicycle qui a été consacré au sport et aux demandes des professeurs qui déploraient l'état des salles de sport scolaires. Il se questionne donc sur la pertinence de mettre celles-ci à disposition du grand public et demande au mi-

nistre si des moyens sont dégagés par la Commission communautaire française pour rendre ces salles accessibles et accueillantes.

A cet égard, il aimerait savoir si un contact a été pris avec le ministre Nollet qui est en charge des infrastructures scolaires à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour conclure, le commissaire demande au ministre quelles collaborations sont prévues avec la Fédération Wallonie-Bruxelles pour la mise en œuvre de ce Plan sport.

Selon **Mme Françoise Dupuis (PS)**, le fait que la discussion relative au Plan sport ait lieu au Parlement dans un premier temps favorise un débat d'idées.

Elle rejoint ce qui a été dit précédemment concernant les piscines et leur nécessité.

Le Plan adresse de vraies questions aux députés, telles que la coordination, l'information, l'organisation ou l'accessibilité des infrastructures sportives bruxelloises.

Concernant l'idée de créer une Agence bruxelloise du sport, Mme Dupuis soutient la nécessité d'avoir un référent du sport en région bruxelloise afin de compléter ce qui existe par ailleurs.

Elle attire l'attention du ministre sur les limites du concept de « public cible » et insiste pour que, finalement, on n'en arrive pas à développer systématiquement des initiatives différentes pour des publics différents.

L'idée du « sport pour tous » était, à la base, développée en opposition au sport de haut niveau qui ne concernait qu'une infime partie de la population sportive. Ce concept ne s'adresse donc pas forcément à des publics spécifiques tels que les femmes, les jeunes, les personnes porteuses de handicap ou autres.

Mme Dupuis rejoint le ministre quand il propose d'élargir l'offre en terrains de hockey mais attire l'attention de celui-ci pour que cette augmentation de l'offre ne se fasse pas au détriment du foot.

Pour conclure, la députée rappelle la nécessité de favoriser des collaborations entre les communes afin que celles-ci mettent leurs infrastructures sportives en commun. (Mme Martine Payfa, rapporteuse, ayant quitté la séance et le quorum pour procéder à la désignation d'un(e) co-rapporteur(se) n'étant plus atteint, les membres de la commission décident néanmoins de poursuivre la discussion qui est, dès lors, reprise dans le présent rapport à titre informatif.)

M. Pierre Migisha (cdH) remercie le ministre pour sa présentation et rappelle à quel point le budget de la Commission communautaire française consacré au sport est réduit.

Il demande au ministre dans quelle mesure la Fédération Wallonie-Bruxelles sera mise à contribution afin d'atteindre les objectifs présentés dans les axes 1 et 3.

Un Plan hockey serait en cours d'élaboration à la Fédération Wallonie-Bruxelles, le député trouve intéressant que la Commission communautaire française puisse participer à son élaboration et demande au ministre si cela est prévu.

Selon M. Migisha, la raison d'être de ce Plan sport est de favoriser au mieux l'exploitation et l'utilisation des infrastructures sportives, notamment par la priorisation des investissements de communes.

Il partage l'avis de ses collègues concernant l'importance de disposer de piscines mais souhaite que les autres sports individuels, comme la course ou la marche, ne soient pas oubliés pour autant, d'autant que ces derniers ne coûtent rien.

Concernant le cadastre qui a été présenté dernièrement, le député évoque la piste des partenariats public-privé qui pourrait être développée afin d'augmenter l'offre sportive. Il pense notamment à l'ouverture de salle de fitness dans des espaces non utilisés comme des toits de grande surface.

Il partage également les questions et inquiétudes qui ont été soulevées concernant l'Agence bruxelloise pour le sport.

M. Migisha salue l'initiative du portail internet et demande comment le ministre compte faire connaître son existence au grand public.

Selon lui, la labellisation « commune sportive pour tous » pourrait être intéressante. A ce sujet, il soutient les initiatives qui sont menées dans le cadre du « sport pour tous » mais souhaite néanmoins que le citoyen lambda ne soit pas oublié.

Concernant le Plan sport-santé, le commissaire salue le développement du projet « gymsana » et

demande quels contacts ont été pris avec la ministre Céline Fremault à cet égard.

Il a déjà eu l'occasion de constater, en Fédération Wallonie-Bruxelles, un manque de dialogue entre le ministre en charge du sport et la ministre en charge de la santé et espère que ce dialogue se fera en Commission communautaire française.

M. Rachid Madrane, ministre en charge du sport, remercie les députés pour les différentes interventions.

Il rappelle les données qui sont comprises dans le cadastre et qui ont été présentées lors de la dernière réunion. Il évoque également les rencontres qu'il a menées avec le monde sportif bruxellois.

En conclusions à ce cadastre et à ces rencontres, il est apparu :

- un manque au niveau de la coordination des politiques sportives entre les différents acteurs,
- une certaine incapacité de gestion de ces acteurs, reconnue par eux-mêmes,
- une mauvaise circulation de l'information à destination des publics,
- un problème de relève au niveau des bénévoles actifs dans les clubs sportifs
- ainsi qu'un manque de projets cibles sur les différents publics.

Le ministre répond qu'en terme de priorités, il a identifié trois axes :

- informer et soutenir les pratiquants et les acteurs du sport;
- construire, rénover et optimiser les équipements sportifs et
- développer le « sport pour tous ».
- M. Madrane précise ensuite que le sport de haut niveau ne relève pas de la compétence de la Commission communautaire française mais de celle de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le ministre précise à ce sujet que la Région wallonne est en train d'élaborer son cadastre des infrastructures sportives. Des concertations et des stratégies communes pourront donc être développées une fois que celui-ci sera terminé.

Concernant les questions qui lui ont été posées au sujet de la création d'une Agence bruxelloise pour le sport, le ministre répond que, actuellement, l'administration de la Commission communautaire française en charge du sport se compose de deux personnes et que celles-ci, même si la qualité de leur travail est reconnue, ne peuvent pas assumer la mise en œuvre de toute la politique sportive.

La création d'une telle agence est par ailleurs une de leurs demandes. Le ministre précise en outre, que de nombreuses manifestations sportives ou réunions se déroulent en soirée ou le week-end et que ces deux personnes ne sont pas en mesure de tout assumer.

Il cite en exemple le projet qui est développé au sein de la commune de Berchem-Sainte-Agathe qui va acquérir le terrain de sport de la Banque nationale. Ce dossier est géré par une des deux personnes de l'administration sport de la Commission communautaire française.

Pour le ministre, la création de ce nouvel organisme d'intérêt public serait un moyen de renforcer l'administration.

Il répond à M. Migisha que le portail internet du sport sera disponible en mars 2014.

Certaines mesures seront déjà mises en œuvre dans le courant de l'année 2014, en fonction des besoins identifiés par le cadastre.

Il précise par ailleurs que les 350.000 € qui sont spécifiquement dédiés à la pratique du sport, concernent notamment les subventions au Sport au féminin et aux clubs sportifs.

Le ministre informe les commissaires, que 350 millions d'€ ont été investis en 5 ans dans les infrastructures sportives de la Région wallonne alors que 7 millions d'€ le sont par an à Bruxelles.

Il précise en outre que le chiffre de 35 cents par habitant consacrés par la Commission communautaire française à la pratique sportive se rapportent aux 350.000 € de subventions et pas aux investissements en infrastructures.

Toujours sur ce sujet, le ministre rappelle que 25 % des personnes qui pratiquent du sport à Bruxelles n'habitent pas la Région.

M Ahmed Mouhssin (Ecolo) souhaite préciser que sa demande portait sur les 35 cents d'€ par habitant qui sont consacrés au sport à Bruxelles. Il demandait au ministre s'il connaissait les montants qui étaient consacrés par habitant dans les deux autres régions.

De plus, il constate que la Région wallonne investit dix fois plus dans les infrastructures sportives que la Région bruxelloise et en demande les raisons au ministre.

M. Rachid Madrane, ministre, rejoint M. Mouhssin concernant la différence qui est faite au niveau des investissements dans les deux régions.

Il ne dispose par contre pas de chiffres pour les deux autres régions et le regrette.

Le ministre détaille que 6,8 millions d'€ sont consacrés, sur le budget régional, aux infrastructures, que 350.000 € sont spécifiquement dédiés par règlement aux clubs sportifs et au sport au féminin, que 350.000 € sont facultatifs et que 2 millions d'€ régionaux sont consacrés à la formation des jeunes.

Concernant la sixième réforme de l'État, il confirme que la Région sera alors seule compétente mais précise être toujours en attente des fiches finalisées quant aux répartitions finales des compétences.

Il répond également que le cadastre des infrastructures sportives sera présenté au public à la rentrée 2014. Il pense notamment aux échevins, aux fonctionnaires et aux représentants des clubs.

Le ministre partage l'avis des députés concernant la nécessité de développer des collaborations entre les communes afin d'ouvrir les piscines communales aux habitants des autres communes tout en organisant une participations aux coûts engendrés.

Il pense notamment au modèle des inter-communales ou aux partenariats public-privé.

Le ministre soulève la question du prix des piscines et souhaite que le tarif proposé reste démocratique.

Il rejoint la remarque de M. Ikazban concernant le sport libre (jogging, fitness, ...) et rappelle que le cadastre avait démontré que les femmes étaient plus enclines à pratiquer des sports de manière non concurrentielle.

Des cours collectifs peuvent être organisés dans les espaces publics comme les parcs.

Le ministre répond qu'il existe actuellement 113 terrains de foot pour 25.000 membres et 13 terrains de hockey pour 12.000 membres.

Concernant les budgets consacrés par la Région wallonne à la pratique du sport, M. Madrane précise que celle-ci ne finance pas les activités mais uniquement les infrastructures.

Le ministre répond à M. Mouhssin que Bruxelles compte 250 petits clubs d'arts martiaux. Ce secteur spécifique est par ailleurs en demande d'un centre qui disposerait d'équipements de qualité à des prix abordables.

Concernant les collaborations avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, le ministre indique que celle-ci est actuellement en réflexion au sujet du développement du « sport pour tous ».

Il rappelle que la Fédération Wallonie-Bruxelles est principalement compétente pour les fédérations et pour les stages ADEPS.

Il rejoint la remarque de Mme Dupuis sur l'inclusion et partage l'idée selon laquelle celle-ci doit se faire au sein des clubs sportifs et pas dans des clubs spécifiques.

Concernant les collaborations avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, M. Madrane répond que la Commission communautaire française travaille avec l'Association des établissements sportifs (AES) et l'Association interfédérale du sport francophone (AIESF) qui sont soutenues par ces deux entités.

Des moyens complémentaires sont également recherchés auprès de l'ADEPS.

A ce sujet, il rejoint M. Ikazban qui regrette que certaines communes n'aillent pas chercher les moyens disponibles auprès de ces institutions. De ce constat est notamment né l'idée de la création de l'Agence bruxelloise pour le sport qui aiderait les communes à aller chercher ces autres subsides.

Le ministre répond à M Migisha que certaines salles de fitness proposent des accès à des prix plutôt démocratiques. Selon lui, la priorité se trouve plutôt dans l'offre de piscines.

Il précise à ce sujet que les bâtiments des piscines communales dépendent des budgets et donc des choix communaux, notamment concernant la programmation des travaux.

Il rejoint les députés au sujet de la nécessité d'une certaine prise en charge par la Commission communautaire française des coûts engendrés par celles-ci mais pose également les limites de cette réflexion.

Il préfère que des collaborations soient menées entre les communes plutôt que de permettre à chaque commune d'avoir sa piscine.

Il souligne à ce sujet la difficulté que certaines d'entre elles connaissent dans la gestion des coûts quotidiens de ces piscines. Il cite en exemple la piscine de Ganshoren qui est terminée et dont les travaux ont été financés par Bel Iris mais qui reste fermée parce que la commune n'arrive pas à assumer les coûts engendrés.

Concernant le calendrier des travaux prévus dans les piscines publiques, le ministre répond que des travaux de rénovation sont prévus en 2014 à la piscine de Molenbeek et que la piscine de Saint-Josse sera accessible en 2015.

Le ministre souligne la grande disparité entre les communes mises en évidence par le cadastre et soutient que des solutions existent pour dépasser ces différences.

Des collaborations ont été menées avec la ministre Huytebroeck concernant la mise sur pied du Plan handi-sport dans les écoles et avec le pôle universitaire de Mons pour l'élaboration du Plan sport-santé.

Les stages communaux à 50 € seraient financés par des moyens provenant notamment de l'ADEPS, de l'ONE et du secteur de l'économie sociale.

Le cadastre met en évidence les dates de construction des salles de sport scolaires, sans toutefois mentionné leur état de vétusté. La Commission communautaire française finance la rénovation de ces salles de sport dans les écoles qui ouvrent celles-ci aux clubs.

Le ministre conclut ses réponses en rappelant les trois axes prioritaires du Plan à savoir; le « sport pour tous », l'information qui doit être développée au maximum et la construction et la rénovation d'infrastructures.

Le Plan et le cadastre constituent une base de réflexion sur la politique sportive à mener en Région bruxelloise et un outil qui permet d'identifier les priorités. Des choix politiques devront être faits dans les mois qui viennent afin de le mettre en œuvre.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) remercie le ministre pour ses réponses et revient sur sa question portant sur d'éventuelles projections budgétaires qui auraient été faites afin d'exécuter ce Plan.

Il rappelle sa question concernant l'identification des terrains de foot qui seront transformés en terrains

de hockey et demande le document complet concernant le cadastre des infrastructures sportives qui a été présenté dernièrement au sein de la commission.

Selon **M. Jamal Ikazban (PS),** il faut également considérer les moyens disponibles en personnel et en matériel. Il rappelle à cet égard les moyens budgétaires qui sont octroyés par Bel Iris ou par les contrats de quartier et qui peuvent également financer la construction ou la rénovation d'infrastructures sportives.

Il évoque l'initiative qui a été prise par le commune de Molenbeek de sacrifier un niveau de parking dans un bâtiment où celui-ci n'était pas suffisamment utilisé afin de le transformer en salle de sport.

- M. Pierre Migisha (cdH) demande quel lien pourrait exister entre le sport de haut niveau et l'émulation de celui-ci. Il pense notamment à la possibilité que certains joueurs de foot connus prêtent leur image afin d'encourager les jeunes à la pratique sportive.
- M. Rachid Madrane, ministre, répond, concernant les budgets qui seront octroyés au Plan, que ceux-ci se feront toujours « dans la limite des crédits disponibles ». Le cadastre constitue un outil qui permettra de réorienter certains moyens en fonction des besoins.

Concernant la demande de M. Migisha sur la pratique des sports de haut niveau, il déclare que ce secteur est saturé et qu'une forte demande existe. Il rappelle notamment le soutien que la Commission communautaire française apporte au soulier d'ébène.

Selon le ministre, une des priorités est le renouvellement des bénévoles qui constituent la base du fonctionnement des clubs sportifs.

5. Approbation du rapport

En sa réunion du mercredi 15 janvier 2014, la commission a adopté le rapport à l'unanimité des 11 membres présents.

La Rapporteuse, Le Président,

Martine PAYFA Vincent LURQUIN

6. Annexe

PLAN SPORT

- Contexte institutionnel & Budget
 - Définition du « Sport »
 - Vision
 - Enjeux
 - Axes stratégiques
 - Actions

1

CONTEXTE INSTITUTIONNEL

Féd Wallonie-BXL: Compétences matières sportives

RAPI <u> </u>	Activités Sportives		Infrastructures Sportives		
	Fédér. & org. assimilés	Centre sportifs locaux	Communales & Provinciales	Intercommun- ales & privées	Pouvoir Organisateur
Territoire Région Wallonne	Communauté Germanophone (Reconnaissance et subventionnement)		Région Wallonne		Provinces &
	Fédération Wallonie-Bruxelles		(Financement des infrastructures)		Communes Wallonnes
Territoire Région Bruxelles Cap.	ADEPS (Reconnaissance et subventionnement) COCOF Subsides CLUBS (Accueil et intégration)		Région de Bruxelles Cap.	Commission Communautaire Française	COCOF & Communes

2

CONTEXTE INSTITUTIONNEL

Subsides publiques

- Communauté Française
 - Contribution à la gestion des fédérations, la formation de leurs cadres, leurs activités. Subvention complémentaire pour un plan programme (haut niveau) ou un événement exceptionnel
 - Compétente pour l'équipement sportif
- Région Wallonne (Infrasport)
 - Compétente pour l'acquisition, la construction, l'aménagement et le premier équipement d'infrastructures sportives ou de loisir sportif.
- Région Bruxelloise (Cocof)
 - Infrastructures sportives
 - Activités de promotion du sport

LE SPORT: DEFINITION

SPORT AU SERVICE DES CITOYENS SPORT HORS DU CHAMP PUBLIQUE

- Sport pour tous
 - Sport busi
 - Sport loisir Sport à l'école
- Sport éducation
- Sport au féminin
 - Sport Senior
 - Handisport
 - Sport santé

Sport d'élite
Sport business

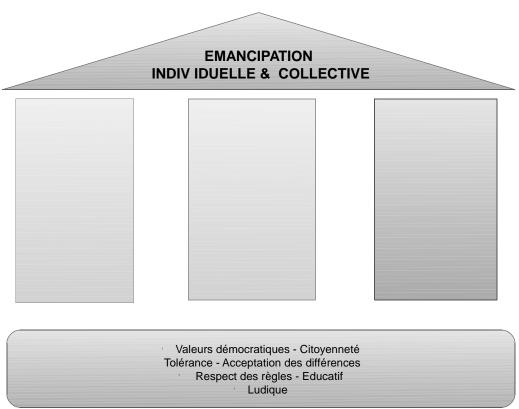
Sport spectacle

LE SPORT: VISION

Rôle Politique Rôle Economique Rôle Idéologique

5

4



LES ENJEUX DU SPORT EN REGION BRUXELLOISE

- Dualisation de la société
- Croissance démographique
- Papi-Boom
- Maîtrise des dépenses publiques

7

EMANCIPATION INDIVIDUELLE & COLLECTIVE

AXE 1

Informer et soutenir les pratiquants et les acteurs du sport

Sportifs organisés Sportifs libres Non sportifs Fédérations Clubs Associations Communes

AXE 2

Construire, rénover, optimiser l'occupation des équipements sportifs

Plan plurirannuel =>
Cadastre
Ouvrir les écoles
Rénover bâtiments
industriels
Optimiser les occupations

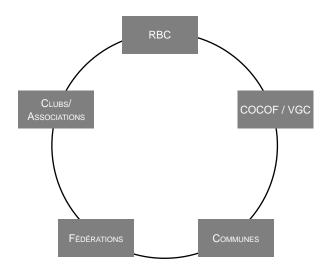
AXE 3

Développer une politique Sport pour tous

Femmes Handisport Seniors Jeunes Précarisés Demandeurs d'emploi

Valeurs démocratiques - Citoyenneté
Tolérance - Acceptation des différences
Respect des règles - Educatif
Ludique

Axe 1 Informer et soutenir les acteurs du sport et les pratiquants



9

Axe 1 Informer et soutenir les acteurs du sport et les pratiquants

Action 1 Coordonner les actions de l'ensemble des acteursAction 2 Soutenir les acteurs dans leur gestion

Outil => ABS - Agence Bruxelloise du Sport

Missions

- Mutualiser les acteurs et mise en synergie
- Conseils, outils, formations : management, comptabilité, subsides, assurances...

Publics cibles

Entente de clubs bruxellois, clubs sportifs, associations sportives, associations multi-activités, services des sports communaux

Financement

- 1 ACS + subsides formation des jeunes
- Projet d'OIP

10

Axe 1 Informer et soutenir les acteurs du sport et les pratiquants

Action 2 Soutenir les acteurs dans leur gestion

ILLUSTRATION

Plan foot au féminin
Plan Fair-Play Football et Hockey
Plan Senior
Plan Handisport
Plan Athlétisme
Plan Jogging
Plan Judo
Plan tennis

11

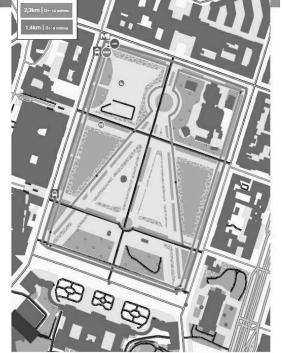
Parc Royale Dans le jardin du roi KILOMÈTRAGE: 1.4km | 2.3 km Dispiculute PARCOURS: 11/5 (PENTE TRÈS LÉGÈRE) TYPE DE SOL: INTERMÉDIAIRE (DOLOMIE) BALISAGE: NON ECLARAGE: OUI (INDIRECT) TYPE D'ENTRAINEMENT: VARIATION DE RYTHME (FRACTIONNES) PRESENTATION Statul ders le haut de la ville; le Peru de Brussilles dépisée ses 11 hecteres entre le Palair Poyal et le Partement, ce qui permet aux prince de la ville de la ville; le Peru de Brussilles dépisée ses 11 hecteres entre le Palair Poyal et le Partement, ce qui permet aux potentiers de la ville; le Peru de Brussilles (Palaires) et l'appendient au Brussilles sourceriers sort vers as y resouvezer et en correil l'affacte hemis de l'appendient de Brussilles. Sa sour Autit du même couru en famille le miaration de New York en 2011. S'entrainent-le partice dans le Paur de Brussilles (Palaires) et l'appendient de Brussilles. Sa sour Autit de la ville; le l'appendient de Brussilles (Palaires) et l'appendient de Brussilles (Palaires) et l'appendient de Brussilles (Palaires) et l'appendient de l'appendient l'appendient de l'appendient de l'appendient de l'appendient de l'appendient de l'a

■ A NE PAS MANQUEER

Coper regorge de tribon, notamment une soisuntaine de statuse représentant des soines mythologiques. Une vieille légende souuse le poète arginist Lord Byron d'en soir défigurées plusieurs à coups de canne, un soir d'innesse. C'est faux. Les dégrades toins detant des armées de la Terrar agrès le Révolution français. Notes ercons le présence d'attent magnifiques, notamment un platane à fauilles d'érable. Il faut s'y mettre à trois pour en faire la circonférence en se donnant la main.

A Unit Orne.

A





A NE PAS MANQUER

EN PRATIQUE

Axe 1 Informer les acteurs du sport et les pratiquants

Action 3 Informer les acteurs du sport et les pratiquants

Outil => Guichet unique du sport => Portail du sport de la RBC

INFORMATIONS

PLATEFORME INTERACTIVE

Clubs et associations Infrastructures Handisport Sport senior Stages sportifs Rencontre entre l'offre et la demande Création de nouvelles activités Handisport

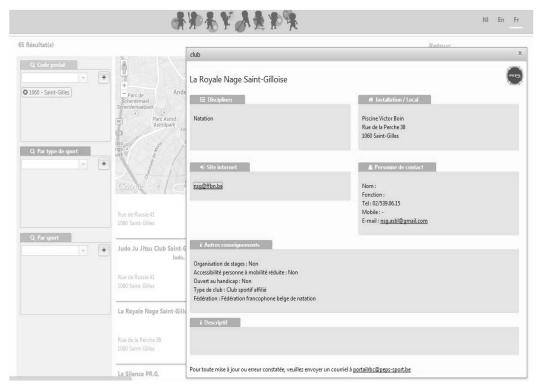
Sport senior Sport libre Sport organisé

- Publics cibles
- Acteurs et pratiquants
- Financement => COCOF et Subvention formation des jeunes

Je cherche une infrastructure Q Rechercher Recherche libre Q Code postal 1070 - Anderlecht 1080 - Molenbeek-Saint-Jean 1081 - Koekelberg 1082 - Berchem-Saint-Agathe 1083 - Ganshoren 1140 - Evere
1150 - Woluwé-Saint-Pierre
1160 - Auderghem
1170 - Watermael-Boitsfort
1180 - Uccle Tous les codes postaux 1000 - Bruxelles 1020 - Laeken 1030 - Schaerbeek 1083 - Ganshoren 1040 - Etterbeek 1090 - Jette 1190 - Forest 1200 - Woluwé-saint-Lambert 1050 - Ixelles 1120 - Neder-Over-Hembeek 1130 - Haren 1210 - Saint-Josse-Ten-Noode 1060 - Saint-Gilles Q Rechercher Q. Par type de sport Sports animaliers Sports aériens Sports aquatiques Sports collectifs Sports de balle / ballon Sports chorégraphiques Sports de cible Sports de combat Sports de détente Sports de précision Sports de glisse Sports de montagne Sports en plein air Sports en salle Sports extrêmes Sports mécaniques Sports nautiques Sports individuels Sports terrestres

13

Q Rechercher



15

Axe 1 Informer et soutenir les acteurs du sport et les pratiquants

Action 4 Organiser et promouvoir le recrutement des bénévoles pour le secteur sportif

Outils=> Portail du sport et rencontres au sein des communes

- Fiches « Description de fonction »
- Formation des bénévoles via l'AISF et l'ADEPS
- Publics cibles
- Seniors
- Membres des clubs/associations
- Parents des sportifs
- Financement
- Subvention formation des jeunes
- COCOF

16

Axe 1 Informer et soutenir les acteurs du sport et les pratiquants

Action 5 Mettre à disposition gracieusement des acteurs du sport le matériel sportif et logistique pour l'organisation d'activités festives.

Outils=> Festysport

Objectifs

- Améliorer la santé financière des acteurs
- Créer du lien social au sein des clubs/associations
- Publics cibles
- Clubs et associations
- Financement
- Subvention formation des jeunes 50.000 € par an

17

Axe 1 Informer et soutenir les acteurs du sport et les pratiquants

Action 5 Mettre gracieusement à disposition des acteurs du sport un logiciel de gestion de leurs activités

Outils=> Logiciel de gestion de club

Objectifs

Gestion administrative Communication avec les membres Comptabilité

- Publics cibles
- Clubs et associations
- Financement
- Subvention formation des jeunes
- 75.000 € la première année - 50.000 €

EMANCIPATION INDIV IDUELLE & COLLECTIVE

AXE 1

Informer et soutenir les pratiquants et les acteurs du sport

Sportifs organisés
Sport ifs libres
Non sportifs
Fédérations
Clubs
Associations
Communes

AXE 2

Construire, rénover, optimiser l'occupation des équipements sportifs

Plan plurirannuel =>
Cadastre
Ouvrir les écoles
Rénover bâtiments
industriels
Optimiser les occupations

AXE 3

Développer une politique Sport pour tous

Femmes
Handisport
Seniors
Jeunes
Précarisés

Valeurs démocratiques - Citoyenneté
Tolérance - Acceptation des différences
Respect des règles - Educatif
Ludique

19

Axe 2 Construire, rénover et optimiser l'occupation des infrastructures sportives

Action 1 Orienter les investissements sur base du Cadastre

Outil: Le plan pluriannuel - 6,8 Millions / an budget RBC

Objectif

Prioriser les investissements des communes sur base du cadastre

- Moyens
- Prise d'acte du GRBC
- Etude urbanistique
- Vulgarisation du cadastre auprès des communes
- Beliris

Axe 2 Construire, rénover et optimiser l'occupation des infrastructures sportives

- **Action 2** Mutualiser les moyens de plusieurs communes pour diminuer les coûts de construction et de gestion des grandes infrastructures
- Outil: Intercommunale de gestion
- Objectifs
- Rationaliser et optimiser les investissements
- Moyens
- Budget régional pour les projets intercommunaux (120.000 €/ an)
- Plan pluriannuel sur base du cadastre
- Intégrer dans les cahiers de charges des entrepreneurs
- des critères de rationalisation de l'énergie

21

Axe 2 Construire, rénover et optimiser l'occupation des infrastructures sportives

- Action 3 Ouvrir au monde sportif les équipements au sein des écoles
- Outil: Charte / Convention / Sensibilisation / Domotique
- Objectifs
- Doubler le nombre d'équipement sportif indoor disponible
- Financement
- Reconnaître l'ensemble des 19 communes en tant que Centre sportif
- local intégré via l'ADEPS

EMANCIPATION INDIV IDUELLE & COLLECTIVE

AXE 1

Informer et soutenir les pratiquants et les acteurs du sport

Sportifs organisés
Sport ifs libres
Non sportifs
Fédérations
Clubs
Associations
Communes

AXE 2

Construire, rénover, optimiser l'occupation des équipements sportifs

Plan plurirannuel =>
Cadastre
Ouvrir les écoles
Rénover bâtiments
industriels
Optimiser les occupations

AXE 3

Développer une politique Sport pour tous

Femmes Handisport Seniors Jeunes Précarisés

Valeurs démocratiques - Citoyenneté
Tolérance - Acceptation des différences
Respect des règles - Educatif
Ludique

23

Axe 3 Développer une politique Sport pour tous

- Action 1 Soutien aux communes pour définir une offre sportive accessible
- à tous les publics
- Outil: Labellisation « Commune sport pour tous »
- Objectifs
- Proposer dans chaque commune une offre sportive accessible à tous les publics
- à des tarifs accessibles :
- Seniors / Handisport / Jeunes et adultes précarisés / Stages de vacances
- Financement
- Reconnaître l'ensemble des 19 communes en tant que Centre sportif
- local intégré via l'ADEPS avec l'aide de l'AES
- Priorité dans le plan pluriannuel
- ACS déjà désigné pour conseiller les communes

Axe 3 Développer une politique Sport pour tous

- Action 2 Soutenir les acteurs qui proposent des projets d'éducation par le sport
- Outil: Projet EDUCASPORT
- 20 clubs pilotes
- Partenariat avec Promo-Jeunes / Infor-Jeunes/ULB SPORTS/ FEFA
- Objectifs
- Orientation scolaire et professionnelle
- Lutte contre le décrochage scolaire et la transition école-emploi
- Outils
- Ecole de devoir / Promotion des études supérieures
- Permanence sociale / Réalisation de projets par les jeunes
- Formation à l'élaboration de projets d'émancipation par le sport
- pour les animateurs, entraîneurs, dirigeants

25

Axe 3 Développer une politique Sport pour tous

- Action 2 Soutenir les opérateurs de stages de vacances parascolaires
 - Mutualisation des moyens financiers et humains des opérateurs
- Objectifs
- Proposer dans chaque commune des stages de vacances à un tarif de maximum
- 50 € par semaine et 25€ pour les personnes précarisées
- Outils
- Association du sport pour tous
- Financement
- Subsides ADEPS et COCOF

Axe 3 Développer une politique Sport pour tous

Action 3 Réaliser des plans d'actions spécifiques pour les femmes, les seniors et les handicapés

Objectifs

- Répondre de manière spécifique aux besoins de ces différents publics en
- collaboration avec les acteurs de terrain
- Outils
- Plan Sport au féminin Plan Sport Senior Plan Handisport
- Financement
- COCOF et RBC

27

CONCLUSIONS

Le plan « Sport Santé » – Etat des lieux

28